

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 octobre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15 et 16 Octobre 2012

2012 DAC 667 Subvention à l'Association pour l'Enseignement du Judaïsme comme Culture A.E.J.C. (13e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 2 octobre 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 5.000 euros à l'Association pour l'Enseignement du Judaïsme comme Culture A.E.J.C. 83, avenue d'Italie 75013 Paris ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 5.000 euros est allouée à l'Association pour l'Enseignement du Judaïsme comme Culture A.E.J.C. 83, avenue d'Italie 75013 Paris, au titre de l'année 2013 pour la sixième édition du Festival des Livres des Mondes Juifs et Diaspora en Dialogue qui aura lieu en Février 2012. X07593 2012_06526 19809

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2012 de la Ville de Paris rubrique 33, chapitre 65, nature 6574, ligne VF40004 provision pour subventions de fonctionnement au titre de la Culture.